



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Service sécurité intérieure et protocole**

**Arrêté n° 21/CAB/472  
portant modification de l'arrêté n° 14/CAB/597 du 9 octobre 2014  
portant désignation des personnes habilitées à dispenser la formation  
des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 20-DRCTAJ/2-680 du 12 octobre 2020 portant délégation de signature à Madame Carine ROUSSEL, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14/CAB/597 du 9 octobre 2014 portant désignation des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 14/CAB/763 du 9 décembre 2014, n° 15/CAB/317 du 20 mai 2015, n° 16/CAB/095 du 16 février 2016, n° 16/CAB/627 du 6 octobre 2016, n° 16/CAB/787 du 15 décembre 2016, n° 17/CAB/486 du 4 septembre 2017, n° 17/CAB/576 du 13 novembre 2017, n° 20/CAB/892 du 5 novembre 2020 et n° 21/CAB/221 du 17 mars 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 14/CAB/597 du 9 octobre 2014 précité ;

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie qui doit être mise à jour au vu des changements d'activité des formateurs et des nouvelles demandes ;

**Arrête**

Article 1 : L'annexe de l'arrêté n° 14/CAB/597 du 9 octobre 2014 modifié est remplacée par l'annexe du présent arrêté.



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet, le sous-préfet des Sables d'Olonne, le sous-préfet de Fontenay le Comte, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et qui sera adressé aux maires du département ainsi qu'à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 18 juin 2021.

Le préfet,  
Pour le préfet,  
La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet

  
Carine ROUSSEL





# PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ANNEXE

Liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie  
Département de la Vendée

Nom-Prénom	Adresse professionnelle	Fin de validité de l'habilitation	Téléphone	Qualification/Expérience	Lieu de délivrance de la formation
ANCEL Charlotte	26 rue du 8 Mai 1945 85450 Champagné les Marais	17/03/2026	06.99.74.41.00	Brevet Professionnel Option Educateur Canin	36 rue Eugène Chevreul Château d'Olonne 85100 Les Sables d'Olonne Au domicile de personnes physiques
BOULTON Arnaud	33 boulevard des Etats Unis 85000 La Roche sur Yon	06/10/2021	02.51.36.04.91	Docteur Vétérinaire	33 boulevard des Etats Unis 85000 La Roche sur Yon
BREVIERE Linda	3 La Petite Postière 85710 La Garnache	18/06/2026	06.68.47.30.07	Educateur canin	Au domicile de personnes physiques
CHESNÉ Coralie	5 chemin des Bois 79140 Bretignolles	11/10/2023	06.63.25.06.72	Educateur canin	111 boulevard de Nantes 79300 Bressuire Au domicile de personnes physiques
CROZIER Christèle	7 rue de la Fuye 79600 Airvault	04/09/2022	06.17.20.18.65	Docteur Vétérinaire Vétérinaire Comportementaliste	Au domicile de personnes physiques
DAVID Dominique	7 rue du Pâtis du Bois 404 La Richardière 85150 Landeronde	10/12/2024	06.62.82.12.88	Moniteur de club Société Centrale Canine (SCC)	7 clubs canins en Vendée affiliés (La Roche sur Yon, Olonne sur Mer, Challans, Chantonnay, Luçon, Doix-Cezay et Fontenay le Comte) Au domicile de personnes physiques
GIRAUDEAU Fanette	20 lieu-dit La Joue 85190 Venansault	18/06/2026	06.03.18.39.63	Educateur canin	Au domicile de personnes physiques
GUIGNARD Christophe	9 cité des Bourlottières 79160 Coulonges sur l'Autize	17/08/2025	06.30.72.32.12	Educateur canin	Au domicile de personnes physiques
GUILLEMET Benoît	Le Chambourg 85190 La Génétouze	15/12/2021	06.84.48.31.05	Moniteur de club Société Centrale Canine (SCC)	Le Chambourg 85190 La Génétouze
JOUANNEAU Wilhelm	38 chemin Tribert 85230 Saint Urbain	13/11/2022	06.59.27.58.34	Educateur canin	Le Soplé 85230 Saint Urbain 5 allée de la Mairie 85230 Saint Urbain
LELOUP Alexandre	Le Petit Pot Sainte Florence 85140 Essarts en Bocage	17/03/2026	06.84.97.11.48	Educateur canin	1 Le Petit Pot Sainte Florence 85140 Essarts en Bocage
MANTOVANI Cédric	La Boutinière 85470 Brétignolles sur Mer	28/10/2024	02.51.33.75.38	Certificat d'études pour les sapis au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM)	La Boutinière 85470 Brétignolles sur Mer Rue de la Grotte 85220 La Chaize Giraud
SAYAGH Carole	1 lieu-dit Margon La Flocellière 85700 Sèvremont	20/03/2023	06.50.52.06.35	Certificat d'études pour les sapis au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM)	Au domicile de personnes physiques
THORIN David	2 La Banche 85450 Sainte Radegonde des Noyers	18/06/2026	06.61.55.16.29	Educateur canin	2 La Banche 85450 Sainte Radegonde des Noyers
WALLE Mathias	3 rue L'Aubretière 85240 Saint Hilaire des Loges	05/11/2025	06.61.84.43.95	Educateur canin	3 rue L'Aubretière 85240 Saint Hilaire des Loges